



Rennes, le 24 février 2015

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'Union Européenne, reine de la discrimination

Alors que 2015 est annoncée comme l'année de la rénovation de la politique d'installation, nous doutons de la réelle volonté politique de mettre en avant le dispositif d'installation aidée, gage de réussite et de professionnalisme de chaque nouvel installé.

La profession agricole bretonne alerte depuis des semaines les pouvoirs publics sur des décisions prises à la va-vite par le Ministère, impactant fortement les installations Bretonnes :

Les nouvelles règles de la politique installation ont fixé un seuil plafond de **1 200 000 € de chiffre d'affaires par exploitation pour l'accès aux aides à l'installation, sans tenir compte du nombre d'actifs sur cette exploitation**. Ce seuil plafond se calcule à travers la PBS (Production Brute Standard) à partir de références de 2007.

Ce seuil, imposé par l'Europe mais dont le montant a été défini au niveau national va exclure de manière ciblée les installations sur des exploitations sociétaires avec plusieurs actifs et certaines productions (ex : élevages avec plus de 400 truies naisseurs-engraisseurs sans prise en compte du foncier, plus de 4400 m² de poulaillers et sans oublier les élevages mixtes avec 250 vaches laitières et 250 truies NE). Il s'agit de dimensions économiques d'élevage permettant notamment l'installation sociétaire et/ou de bénéficier d'une organisation de travail permettant une vie sociale normale.

Cette décision nous paraît en total décalage avec le discours du Ministre de l'Agriculture, notamment du 21 février 2014 à l'occasion des Etats Généraux de l'Agriculture et du Premier Ministre le 6 septembre 2014, prononcé lors de l'événement « les Terres de Jim ». Cela nous paraît également en totale contradiction avec les ambitions affichées en région par l'Etat qui encouragent l'ensemble des organisations professionnelles à accompagner de façon volontariste la transmission et l'installation. Cela nous paraît aussi en totale contradiction avec l'évolution de l'économie de nos exploitations agricoles dont la réalité du terrain ne semble pas être à la portée des rédacteurs des textes.

L'Europe et l'Etat souhaitent-ils toujours des agricultures porteuses d'emplois ?

En Bretagne, ce seuil va exclure pour ce début d'année plus de **20 candidats en porc et volaille**, sans compter les exploitations mixtes avec une production laitière. La profession ne peut admettre cette discrimination injuste.

La mise en place du plafond de 1 200 000 € condamne ainsi les installations aidées dans certaines productions et les exploitations mixtes sous forme sociétaire. La profession veut des installations professionnelles, viables et vivables, que seul le dispositif aidé peut garantir, ne les sacrifions pas !

Nous exigeons du Ministère qu'il cesse de se cacher derrière le « parapluie européen » et qu'il prenne ses responsabilités pour la défense de l'agriculture française auprès de la Commission Européenne. Nous attendons de lui qu'il appuie notre demande : un seuil plafond exprimé par actif et non par exploitation et que les données servant au calcul de la PBS soient actualisées.

Contact presse :

Jeunes Agriculteurs de Bretagne, Jean Paul Riault. 06 86 45 25 19.